

# CAP C du 29/1/2013

## INTÉGRATION ET ACCUEILS EN DÉTACHEMENT

### DECLARATION LIMINAIRE

Lepouvoir a fondé son argumentaire de rupture avec la RGPP sur un arrêt des baisses d'effectifs. C'est loin d'être le cas avec encore 2 062 suppressions d'emplois opérées à la DGFIP et la multiplication des vacances de postes.

En clair, quel que soit le gouvernement, la DGFIP, comme l'essentiel des Services publics, continue d'être sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

C'est dans ce cadre que l'audience unitaire du 10 janvier 2013 avec le Directeur général a permis d'aboutir à la convocation d'un Comité Technique de Réseau (CTR) dédié à l'organisation du Dialogue social et à la présentation de la démarche stratégique.

Pour la CGT Finances Publiques, les choses sont claires !

Comme le prévoient les accords de Bercy, la convocation de cette instance doit être l'occasion de définir des espaces de négociations sur l'ensemble des contentieux ouverts (emploi, rémunération, carrière, conditions de vie au travail...)!

Des garanties fermes doivent être aussi apportées sur le respect des engagements pris antérieurement sous la pression des luttes (non application de la PFR, volume des promotions, maintien des régimes indemnitaires particuliers les plus favorables à la DGFIP...).

Du jour de carence en passant par la mise en application du décret sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et en allant jusqu'aux questions d'accès non contingenté au 8<sup>e</sup> échelon de la catégorie C, des réponses concrètes sont attendues !

Quant à la Modernisation de l'action publique (MAP), elle s'inscrit dans le prolongement de la RGPP. Une des différences notoires résulte dans la recherche de politiques partagées avec les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.

Lancée en octobre 2012 à l'occasion de la réunion des responsables territoriaux, la démarche stratégique est fondée notamment « *sur le principe d'économie des moyens et sur la base du volontariat* ». Elle vise également à rassembler les personnels et les organisations syndicales pour les associer à l'accompagnement des réformes dans un contexte de contraintes budgétaires conduisant donc à la destruction des emplois et à la casse des missions.

Pour la DGFIP, cela signifie de nouvelles menaces sur son devenir. **C'est pourquoi la CGT Finances Publiques réitère son opposition ferme à la MAP et à son pendant, l'acte III de la décentralisation !**

Montreuil, le 30 janvier 2013

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

● Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55 82 80 80

## **Concernant la CAP du jour (intégration et accueils en détachement)**

La qualité des missions de Service public de la DGFIP nécessite des agents formés pour les exercer et les fonctionnaires accueillis dans notre administration doivent pouvoir bénéficier de toute la formation nécessaire pour ne pas se trouver en difficulté dans l'exercice de ces missions.

Suite à nos demandes récurrentes de voir toutes les dispositions appliquées, la Direction générale a enfin réuni un groupe de travail le 13 novembre 2012. Les propositions de la Direction générale en matière de formation pour cette réunion ne sont pas acceptables. Elles reposent sur un parcours personnalisé, sans aucune formation généraliste et théorique.

La CGT Finances Publiques estime, au contraire, qu'une formation « tronc commun » est absolument nécessaire. En effet, les agents qui vont être intégrés dans le corps des agents des finances publiques ont vocation, dans les années à venir, à exercer sur n'importe quel poste, ce qui implique qu'ils disposent d'un socle de base suffisant pour le faire dans de bonnes conditions.

La CGT Finances Publiques est porteuse de revendications pour permettre aux agents accueillis en détachement d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi elle revendique une formation généraliste qui distingue les situations :

- ✓ les agents accueillis dans le cadre de dispositions particulières (France Télécom , militaires, etc.) doivent bénéficier à minima du cycle de formation à l'ENFiP prévu pour les agents recrutés par concours externe et interne ;
- ✓ les agents concernés par le dispositif CHORUS doivent, au moment de leur demande d'intégration à la DGFIP, bénéficier d'une formation « tronc commun » de 3 à 4 mois afin d'être en capacité d'appréhender les missions de la DGFIP dans toute leur diversité ;
- ✓ pour les autres cas de détachement, les candidatures doivent être examinées sur les postes laissés vacants (et pour lesquels aucun titulaire n'est en attente) après le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre et les agents doivent bénéficier d'une formation théorique généraliste de 3 mois, avant leur prise de poste.

Si l'administration avait semblé avoir une oreille attentive à nos propositions lors du groupe de travail du 13 novembre, force est de constater que deux mois plus tard, aucun relevé de décision n'a été publié par la Direction générale.

**Les élus CGT estiment que les conditions requises pour prononcer l'intégration des agents dont les noms sont proposés à notre CAP ne sont pas remplies.**

**C'est pourquoi nous ne participerons pas à cette CAP.**